

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2015

Facilité Multi-Tranches

Inde

République de l'Inde

Le Conseil d'administration de l'Agence française de développement :

- 1) autorise la Directrice Générale de l'Agence française de développement à signer l'accord-cadre portant sur la mise en place d'une ligne de crédit non confirmée (ci-après « l'Accord-Cadre Multi-Tranches ») avec la République de l'Inde aux conditions suivantes :
 - Objet : Programme d'eau et d'assainissement du District de Pondichéry
 - Montant : 200 millions d'euros maximum
 - Durée : 3 ans à compter de la signature de l'Accord-Cadre Multi-Tranches
- 2) autorise la Directrice Générale de l'Agence française de développement à consentir un prêt d'un montant de 65 millions d'euros au titre de cet Accord-Cadre Multi-Tranches aux conditions décrites dans la résolution jointe aux présentes ;
- 3) autorise la Directrice Générale de l'Agence française de développement à consentir les prêts suivants au titre de cet Accord-Cadre Multi-Tranches, sous réserve de rendre compte de ces octrois au Conseil d'administration de l'Agence française de développement ;
- 4) La présente délégation est consentie avec faculté de subdéléguer.

CIN 1078
Bénéficiaire 502774

(Signature)
Vu et certifié conforme ^{PP}